



Prescription d'une creance

Par **benroc**, le **09/04/2008** à **18:18**

bonjour

je viens de recevoir un avis de paiement de creance pour un credit auto souscrit en 1983 !!! la voiture a ete vendue en 1986 (avec certificat de non gage) mais la societe de credit me demande la preuve du bon paiement de ce credit, que bien sur je n'ai plus au bout de tant d'années.

je ne sais plus quoi faire, merci de votre aide.

Par **superve**, le **07/08/2008** à **20:48**

bonjour,

aucun risque pour vous, la créance est forclosée depuis bien longtemps (forclusion 2 ans).

Vous n'avez pas à justifier de quoi que ce soit, la société de crédit n'a qu'à faire correctement son travail.

Bien cordialement.